



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 18 -2015 - Séance du 26 octobre 2015 - Orale

Route des Deux-Villages 74 (café le Petit) - Préavis 04/2014

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Ce préavis de CHF 1'350'000.- est maintenant bouclé avec un montant total des dépenses de CHF 1'356'000.- soit de CHF 6'000.- au-dessus du crédit demandé.

Malheureusement, dans le compte des entretiens, nous avons prévu la somme de CHF 12'500.- et nous arrivons à CHF 32'700.- soit CHF 20'200.- de plus.

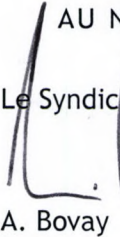
Ceci s'explique par la liste non exhaustive des travaux qui ont dû être réalisés alors que nous n'avions pas prévu de les faire, soit :

- remettre en état le système de ventilation du restaurant (CHF 16'500.-)
- pose d'une porte anti-feu vers la chaufferie (CHF 7'400.-)
- achat de lave-linge et de lave-vaisselle (CHF 3'000.-)

Ces trois postes représentent à eux seuls CHF 26'900.-.

En contrepartie, les loyers annoncés pour CHF 52'800.- par année ont été adaptés et passent à CHF 64'200.-, soit une augmentation de CHF 11'400.- permettant le remboursement de ces dépenses non prévues, sur deux ans et demi.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  A. Bovay

Le Secrétaire  J. Steiner



St-Légier-La Chiésaz, le 26 octobre 2015

M. Gérald Gygli, Municipal délégué

Copie au Bureau du Conseil communal